

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller, Rémy-Richard Leclerc, conseiller, Guylaine Marin, conseillère, Marie-Laure Rioux conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Sont absents : Valérie Bertrand, conseillère, Marc-André Dinel, conseiller.

Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025
4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
5. AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT BUDGÉTAIRE
6. RÉOLUTION CONCERNANT LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES
7. RÉOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE DE MICROSPFT 365, LA REMIS EN SERVICE DES CAMÉRAS DE SÉCURITÉ ET LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES
8. RÉOLUTION POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
9. RÉOLUTION AUTORISANT UN ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE DES PUIITS P-1 ET P-2
10. RÉOLUTION MANDATANT LA NOTAIRE CINDY GAGNON POUR LES SERVITUDES ET ACQUISITIONS POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE
11. RÉOLUTION AUTORISANT UNE ÉTUDE HYDRIQUE À LA SUITE DES TRAVAUX D'URGENCE DE 2023
12. RÉOLUTION POUR ENTENTE D'INDEMNISATION – DOSSIER LOT 5 685 114
13. RÉOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COOPÉRATION EN GESTION DES EAUX

14. RÉSOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COOPÉRATION EN VOIRIE ESTIVALE
15. RÉSOLUTION AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE
16. RÉSOLUTION DEMANDANT À HYDRO-QUÉBEC LA REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE DES ÉCOLIERS
17. RÉSOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DES ATELIERS
18. VARIA
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-09-136 **2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-137 **3. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025**
Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-138 **4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**
Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 1 423 063.51 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5. AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT BUDGÉTAIRE
Année 2025**

Le conseil est informé que les activités de fonctionnement n'ont pas été révisés et amendés vu les vacances de la secrétaire administrative.

Le conseil est informé également que selon les prévisions, la Municipalité terminera l'année 2025 avec un déficit

Le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 2 septembre 2025 a été remis à chaque membre du conseil.

2025-09-139 **6. RÉSOLUTION CONCERNANT LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES**
Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;
Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation

et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que la Municipalité de La Martre est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

Attendu que la Municipalité de La Martre désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Attendu que la Municipalité de La Martre n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de La Martre. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-140 7. RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE DE MICROSPFT 365, LA REMIS EN SERVICE DES CAMÉRAS DE SÉCURITÉ ET LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES

Considérant l'offre de services soumise par Charles Olivier Savignac en date du 27 août 2025, pour la mise en place de Microsoft 365, la remise en service des caméras de sécurité et la récupération des données d'un ancien disque dur;

Considérant les besoins de la Municipalité en matière de modernisation des outils numériques, de sécurité et de gestion des données;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :

. d'accepter l'offre de services proposée par Charles Olivier Savignac pour la mise en place de Microsoft 365 Business Standard pour un coût annuel de 816 \$ taxes en sus, la remise en service des caméras de sécurité, et la récupération des données d'un ancien disque dur te qu'indiquée dans sa soumission du 27 aout 2025;

. que ce mandat soit exécuté à taux horaire par Charles Olivier Savignac. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-141 8. RÉSOLUTION POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Attendu qu'il y a lieu de fixer la rémunération de la secrétaire d'élection;

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de rémunérer la secrétaire d'élection au taux horaire de 21.75 \$ sauf pour le jour de vote par anticipation et le jour du scrutin où des tarifs fixes sont prévus au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-142 9. RÉSOLUTION AUTORISANT UN ESSAI DE POMPAGE DE LONGUE DURÉE DES PUIITS P-1 ET P-2

Attendu l'offre de services de l'hydrogéologue du 3 septembre 2025 à Allen Entrepreneur général pour un essai de pompage de longue durée des puits P1 et P-2;

Attendu la recommandation de Tetra Tech;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . d'autoriser Allen entrepreneur général inc. À effectuer un essai de pompage de longue durée des puits P-1 et P-2 tel que recommandé par la firme d'ingénierie Tetrattech pour une dépense maximale de 27 211.80 \$ taxes en sus;
- . de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2025-003. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-143 10. RÉOLUTION MANDATANT LA NOTAIRE CINDY GAGNON POUR LES SERVITUDES ET ACQUISITIONS POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Attendu que la notaire Stéphanie Béland a demandé à la Municipalité dans un courriel daté du 27 août 2025 de voir la disponibilité d'un autre notaire pour continuer les démarches pour les servitudes et acquisitions dans le cadre du projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;

Attendu que les démarches effectuées pour trouver un autre notaire;

Attendu la proposition reçue de Me Cindy Gagnon;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :

- . de mandater Me Cindy Gagnon, notaire, pour rédiger les actes notariés pour les servitudes et acquisitions pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable pour un montant forfaitaire maximum de 47 000 \$ taxes incluses;
- . d'autoriser le maire Yves Sohier et Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, ou Roxanne Allatt, secrétaire administrative, en l'absence de la greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ces transactions;
- . que ces dépenses soient payées à même les fonds du règlement d'emprunt numéro #2025-003.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-144 11. RÉOLUTION AUTORISANT UNE ÉTUDE HYDRIQUE À LA SUITE DES TRAVAUX D'URGENCE DE 2023

Le maire Yves Sohier déclare qu'il est en conflit d'intérêts sur cette question vu son lien de parenté avec les personnes concernées. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

La séance est présidée par le maire suppléant Rémy-Richard Leclerc.

Attendu l'offre de services reçues de la firme d'ingénierie Tetra Tech pour une étude hydrique à la suite des travaux d'urgence exécutés en 2023;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :

- . de mandater la firme d'ingénierie Tetrattech pour réaliser une étude hydrique pour des honoraires de 7 500 \$ taxes en sus pour

dimensionner les différents ponceaux qui avaient été installés en 2023 sur la propriété de Mario Gaumond et Dorothée Sohier et pour vérifier celui de la rue de la Rivière;
. de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2025-003.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire Yves Sohier revient.

2025-09-145 12. RÉOLUTION POUR ENTENTE D'INDEMNISATION – DOSSIER LOT 5 685 114

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de ratifier l'entente d'indemnisation signée par le maire avec la propriétaire du lot 5 685 114 concernant le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable dont copie de l'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-146 13. RÉOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COOPÉRATION EN GESTION DES EAUX

Attendu que la Municipalité de La Martre reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les Municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-St-Pierre, Marsoui et La Martre désirent présenter un projet de bonification d'entente intermunicipale en gestion des eaux dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- . le conseil de la Municipalité de La Martre s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en gestion des eaux;
- . que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- . que le conseil nomme la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- . que le conseil désigne le maire ou la greffière-trésorière adjointe pour signer tout document nécessaire ou utile ou demander par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-147 14. RÉOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE COOPÉRATION EN VOIRIE ESTIVALE

Attendu que la Municipalité de La Martre reconnaît avoir lu et pris

connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les Municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-St-Pierre, Marsoui et La Martre désirent présenter un projet de bonification d'entente intermunicipale en voirie estivale dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- . le conseil de la Municipalité de La Martre s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en voirie estivale;
- . que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- . que le conseil nomme la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- . que le conseil désigne le maire ou la greffière-trésorière adjointe pour signer tout document nécessaire ou utile ou demander par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-148 15. RÉOLUTION AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Attendu qu'à la suite de la recommandation du député de Gaspé, la ministre des Transport accorde une aide financière maximale de 35 778 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE);

Attendu le mandat accordé pour l'étude hydrique;

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :

- . de retenir les services d'un entrepreneur local pour changer le ponceau de la route de la Rivière selon la dimension recommandée par l'étude hydrique;
- . de faire des travaux de voirie admissibles s'il reste un solde à la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-149 16. RÉOLUTION DEMANDANT À HYDRO-QUÉBEC LA REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE DES ÉCOLIERS

Attendu que la Municipalité demeure insatisfaite des travaux de réfection réalisés par Hydro-Québec à la suite des travaux de réfection effectués sur la route des Écoliers;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à déposer auprès d'Hydro-Québec une plainte en réclamations. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-150 17. RÉOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA

FÊTE DES ATELIERS

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 100 \$ à l'ordre de la Coopérative de solidarité du Cap comme aide financière à la Fête des Ateliers pour la fourniture des aliments pour un BBQ. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées.

2025-09-151

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que la présente séance soit levée à 19 h 19. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire